

Bruno VILLALBA & Xavier VANDENDRIESSCHE
(ÉDS)

Le Front National au regard du droit

Sophie BURREL, Jean-Philippe BROUANT,
Jean-Yves CAMUS, Emmanuel DOCKÈS,
Stéphane KOTOVTCHIKHINE, Johanne SAISON,
Dominique SISTACH, Xavier VANDENDRIESSCHE, Bruno VILLALBA

PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION

Table des matières

XAVIER VANDENDRIESSCHE & BRUNO VILLALBA

Introduction : Le Front National, une aporie juridique ?	9
---	---

STÉPHANE KOTOVTCHIKHINE

L'action juridique face aux groupements d'extrême-droite à la fin de la III^e République	19
I. La liberté des partis politiques sous la III ^e République	21
A. <i>Un régime libéral</i>	22
B. <i>Le régime républicain menacé par les ligues d'extrême-droite</i>	24
II. Le rétablissement de la dissolution administrative pour défendre la République	28
A. <i>La crise du 6 février 1934 et la chute du gouvernement</i>	29
B. <i>Les dissolutions des groupements d'extrême-droite pour défendre la République</i>	31
<i>Conclusion</i>	37

BRUNO VILLALBA

Qualifier le Front National : droit, espace public et autorité politique	39
I. Le droit comme principe de légitimation et de distinction	42
A. <i>Statut et légalité du Front National</i>	44
B. <i>La dissolution : une question de nature juridique ou politique ?</i>	46
C. <i>Dissocier le FN et DPS pour différer l'évaluation ?</i>	49
II. Le droit comme outil de délimitation de l'espace public	52
A. <i>Encadrer techniquement les termes du débat</i>	52
B. <i>Une délimitation acceptée</i>	54
C. <i>Une délimitation nécessaire ?</i>	56

JEAN-YVES CAMUS

La négation de crimes contre l'humanité dans le discours du Front National et du Mouvement National Républicain	61
I. Le discours du FN sur le négationnisme	64
II. La presse frontiste et le négationnisme	69

III. Les réseaux de diffusion du négationnisme à la marge du FN.	72
IV. Le négationnisme comme ligne de fracture après la scission du FN	73
<i>Conclusion : La fonction unificatrice du discours négationniste</i>	75

DOMINIQUE SISTACH

Le Front National et les discriminations raciales	77
I. Le principe de non-discrimination : un droit désorganisé	79
A. <i>Un dispositif juridique interprétable</i>	79
B. <i>Un dispositif juridique « contournable »</i>	83
II. Le principe de non-discrimination : un droit dévalorisé	87
A. <i>Un dispositif juridique non valorisé</i>	87
B. <i>Un dispositif juridique à réinventer</i>	92

XAVIER VANDENDRIESSCHE

**Statut constitutionnel de l'étranger ou érosion
des droits fondamentaux ?**

Aperçu de la jurisprudence constitutionnelle	97
I. Une égalité à géométrie variable	98
II. La « panoplie » des mesures d'éloignement	101
A. <i>L'expulsion et son caractère théoriquement préventif</i>	101
B. <i>La reconduite à la frontière et son régime contentieux « expéditif »</i>	103
III. La légitimation des atteintes à la liberté individuelle	105
A. <i>La durée et les conditions de la rétention administrative</i>	105
B. <i>Le maintien en zone d'attente</i>	107

JOHANNE SAISON

Les Mairies Front National et Le Droit de la Culture	109
I. Le droit à « une » culture :	
l'ethnocentrisme culturel des mairies FN	111
A. <i>La « sphère d'action » culturelle des mairies</i>	112
B. <i>La méthode municipale FN en matière culturelle</i>	114
II. Le droit à « la » culture : le refus juridique de l'ethnocentrisme culturel	118
A. <i>Les garanties juridictionnelles</i>	119
B. <i>Les garanties institutionnelles</i>	121

JEAN-PHILIPPE BROUANT

Le contrôle de légalité des mairies Front National	123
I. Un contrôle spécifique ?	125
A. <i>L'attitude des services de l'Etat</i>	125
B. <i>Le rôle du tissu local</i>	128
II. Une jurisprudence spécifique ?	131
A. <i>La discrimination raciale</i>	132
B. <i>La reconquête de l'identité</i>	138

EMMANUEL DOCKÈS

Le droit et la dissolution des partis d'extrême-droite	143
I. L'action devant les juridictions administratives	144
II. L'action devant les juridictions judiciaires.....	150

SOPHIE BOURREL

Le financement des partis politiques et le Front National	153
I. Un rapide aperçu des règles de financement des partis politiques	153
II. Examen de la légalité du versement de l'aide publique au Front National	155
A. <i>Les financements publics accordés au Front National</i>	156
B. <i>Détermination des règles de légalité s'imposant au décret de répartition de l'aide publique</i>	157
C. <i>La soumission du Front National aux règles de financement de la vie politique</i>	160
III. Peut-on contrôler la légalité de l'utilisation des fonds publics par le Front National ?	163
Index	165